



CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS

Aux membres du Conseil communal

Prangins, le 25 juin 2023

Mesdames, Messieurs,

Selon l'art. 52 du Règlement du Conseil communal, lequel prévoit que chaque membre du Conseil a le droit d'adresser par écrit ses observations à toute commission chargée d'un rapport sur un préavis municipal, je vous communique ci-après la composition de la commission.

Pour le surplus, conformément à l'art. 46 du Règlement du conseil communal, la commission désigne elle-même son Président. L'art. 49 précise que le premier membre de cette dernière est en principe le **rapporteur**.

Préavis municipal No. 43/2023 - Demande de crédit de CHF 370'000.- TTC pour la réfection du trottoir et le remplacement de l'éclairage public de la route du Curson

Membres : **M. André Fischer (1^{er} Membre)- Entente pranginoise**
M. Gérald Muller - Entente pranginoise
M. François Krull - Alliance libérale de Prangins
M. Jacques Auberson – Alliance libérale de Prangins
Mme Jolanta Duszewska – Alternative pranginoise

Veillez croire, Mesdames, Messieurs, à mes cordiales salutations.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Dominique Rogers